
Adresse de la société populaire de Calais-sur-Anille, ci-devant Saint-Calais, qui invite les représentants à rester à leur poste et à déclarer la guerre aux intrigants, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Calais-sur-Anille, ci-devant Saint-Calais, qui invite les représentants à rester à leur poste et à déclarer la guerre aux intrigants, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 431;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20629_t1_0431_0000_4

Fichier pdf généré le 23/01/2023

l'affreux complot tramé par des perfides qui présentaient sans cesse la liberté au peuple pour mieux l'asservir et lui faire reporter des fers.

Qu'ils périssent ces traîtres, ces monstres qui ont conspiré contre la patrie. Ces audacieux avaient oublié que le peuple souverain est là pour surveiller; ils avaient osé former l'horrible projet de rétablir l'hideuse royauté. La Royauté! non, elle ne sera jamais rétablie sur le sol français; elle est trop ennemie des peuples, trop corruptrice du genre humain, pour n'être pas prise en exécration par tout homme qui sent sa dignité, on la verra s'éclipser des lieux qu'éclairaient les flambeaux de la raison et de la philosophie; on la verra consumée jusqu'au dernier vestige, par les laves qui sortiront du volcan de la Montagne, à laquelle la République doit son salut. Oui, tous les trônes tomberont, la liberté seule restera debout au milieu de leurs débris.

Nous demandons la prompte punition des coupables, et que la convention toujours ferme à son poste, compte sur l'amour brûlant de la patrie qui nous anime, pour la défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Ce peuple français dirigé par elle, ne doit déposer ses armes victorieuses que lorsque tous ses ennemis seront terrassés. Toujours la Convention sera notre égide, elle aura toujours notre entière confiance.

Les Comités de sûreté générale et de salut public ont bien mérité de la patrie. Continuez, Législateurs, vos travaux, votre surveillance; nous leur devons tout; la République et notre bonheur seront votre ouvrage. Nous jurons de vivre ou de mourir pour elle, de n'écouter que votre voix et de n'avoir que vous, pour point de ralliement. Tels sont les sentiments des vrais républicains, composant la Société populaire de Bruyères-Libre, qui comptent leurs vies pour rien et la patrie pour tout. S. et F. »

MERLET (présid.), MOYNET (secrét.).

uu

[La Sté popul. de Calais-sur-Anille, ci-devant Saint-Calais, à la Conv.; s. d.] (1).

« Législateurs,

Au moment où le courage des républicains se prépare à dompter l'orgueil des tyrans de la terre, les ennemis de l'intérieur travaillent encore à nous diviser : mais les traîtres n'y réussiront pas. Les sans-culottes sont partout; eh bien! partout ils surveilleront les ennemis de la patrie.

Oui, nous le croyons, citoyens représentants, le salut de la France est assuré, et sa liberté triomphe. La sainte Montagne est devenue un volcan dont la lave brûlante s'étendant sur la surface du monde, consumera bientôt les sceptres et les trônes. Déjà le Comité de salut public nous a fait jouir de grandes victoires, et dans peu les tyrans du Nord et du Midi sauront encore mieux les apprécier.

Citoyens législateurs, c'est aux grandes mesu-

res que vous avez prises, c'est aux savantes combinaisons de vos comités que les peuples devront bientôt leur liberté. Et toi, Comité de sûreté générale, toi qui rends la vie et le courage aux patriotes, que la malveillance outrageoit encore, combien tu mérites la confiance des sans-culottes!

Législateurs, restez à votre poste, nous vous l'avons déjà dit. Déclarez la guerre à ces intriguants payés par Pitt et Cobourg, à ces égoïstes masqués qui déchirent le sein de la patrie, à ces hommes de boue qui, maniant le peuple à leur gré, sèment des craintes et des soupçons, annoncent de grandes trahisons, poussent quelquefois l'audace jusqu'à chercher à avilir vos représentants et n'ont d'autre but que de renverser la puissance nationale pour s'établir sur ses débris.

Frappez, citoyens législateurs; que du sein de la Montagne la foudre parte, et qu'elle écrase tout ce qui n'est pas la liberté. Pour nous, fidèles à nos serments, nous n'aurons jamais qu'une volonté, nous n'aurons qu'un seul cri : Vive la Liberté, vive la Montagne; guerre à mort aux intriguants et aux despotes. »

P. c c : BLAVETTE (présid.), LECERF (secrét.).

vv

[La Sté popul. de Châtillon-sur-Marne, à la Conv.; s. d.] (1).

« Citoyens représentants. Pères du peuple,

La Société populaire de Châtillon-sur-Marne, district d'Épernay, département de la Marne, a vu avec la plus violente indignation la nouvelle conjuration, la trame infernale dirigée contre le peuple, la Liberté et la Convention nationale elle-même. Grâce vous soient mille fois rendues, elle est découverte, elle est déjouée. Les traîtres ne savent pas sans doute que les vrais patriotes ne se laisseront point enchaîner, qu'ils ont juré la Liberté ou la mort et qu'ils ne seront point parjures.

La Société populaire de Châtillon croit manquer au plus sacré de ses devoirs si elle ne ne vous félicite dans ce moment sur la surveillance active que vous apportez pour assurer le salut du peuple, et sur l'énergie que vous venez encore de déployer dans cette circonstance difficile. La Société populaire de Châtillon vous conjure de rester à votre poste. Mettez la dernière main au grand œuvre de la régénération du peuple; la République est sans doute impérissable, mais extirpez jusqu'au dernier de ses ennemis; que le glaive de la loi les atteigne. Que nous importe à nous, Français républicains, que leur sang coule; le sang d'un traître n'est plus du sang français.

DELACROIX, DAUBIGNY, LIÉVART, DESLOGE (présid.), ROUSSET, POTTIN, MARLÉ, MORTIER, LESUEUR, SONNETTE, BERTRAND, SOYÉ, LAGACHE, GUIGNON, BERNARD, GAUSSARD, CANON, J.-B. DESLOGE (secrét.), GANDON, LELEU, NENUIN, BAILLY, BUGY, LALOY, SÉCHER, GOBIN, GODINOT, LEZOUVIOT l'ainé, GUÉRIN, MARS AUX, HARPIN, COZZI, DESLOGE, Ch. MOREDY, PILLET, GUINISY, COTTARD, COTTARD, RUMILLART.

(1) C. 299, pl. 1048, p. 25. Cette adresse aurait été rédigée le 25 ventôse.

(1) C. 299, pl. 1048, p. 33.